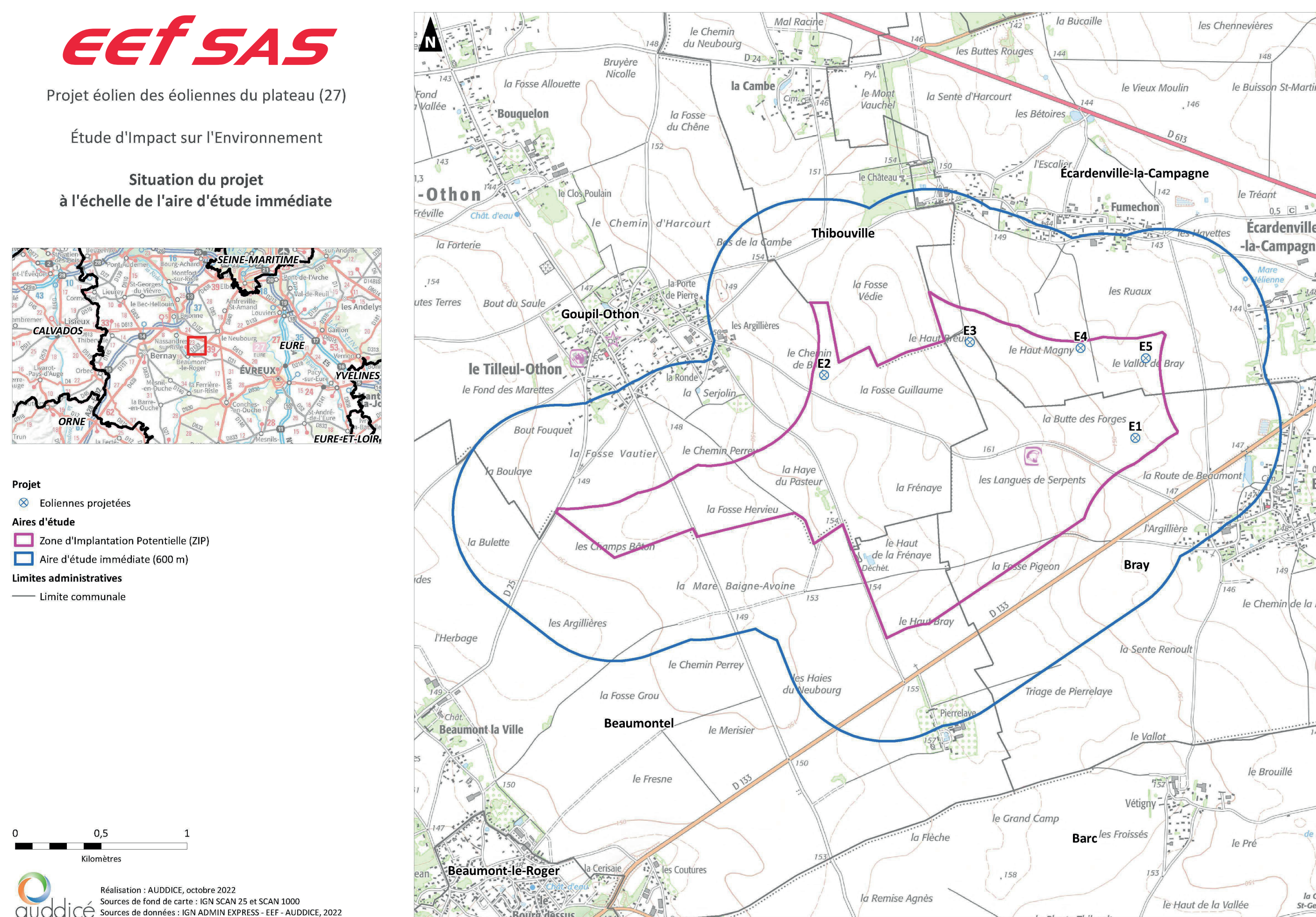


1 LES EOLIENNES DU PLATEAU

PRÉSENTATION DU PROJET

LOCALISATION DU PARC

Département de l'Eure (27) :
Bray, Ecardenville-La-Campagne, Goupil-Othon.



PRODUCTION DU PARC

Production estimée : 44 720 200 kWh annuels.
Équivaut à la consommation d'électricité hors chauffage d'environ **19 964 habitants***.

- ⇒ 3 323 tonnes/an de CO2 évitées par rapport au mix énergétique français,
- ⇒ 12 850 tonnes/an de CO2 évitées par rapport au mix énergétique européen.

* Source : Observatoire des marchés de détail 3e trimestre 2020 - Commission de Régulation de l'Énergie (données au 31/08/2020).

OBJECTIF DE PRODUCTION EN NORMANDIE

Le SRADDET de la région Normandie prévoit, par rapport à 2015, une multiplication par 2,7 de sa puissance éolienne installée entre 2015 et 2030.

	2015	2021	2026	2030
Production éolienne (GWh)	1260	2156	2930	3500

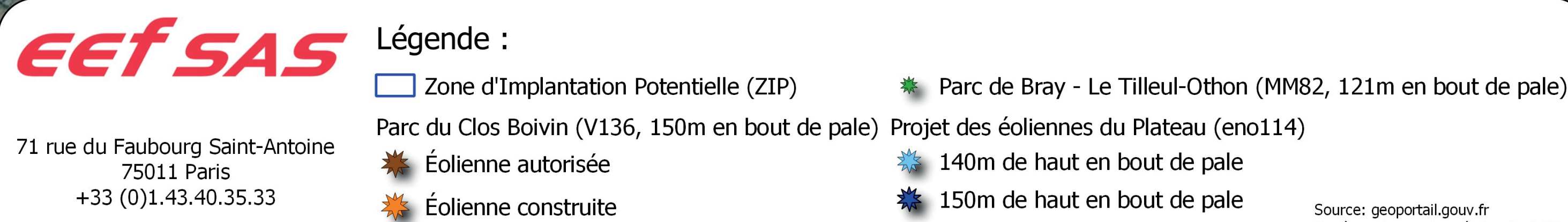
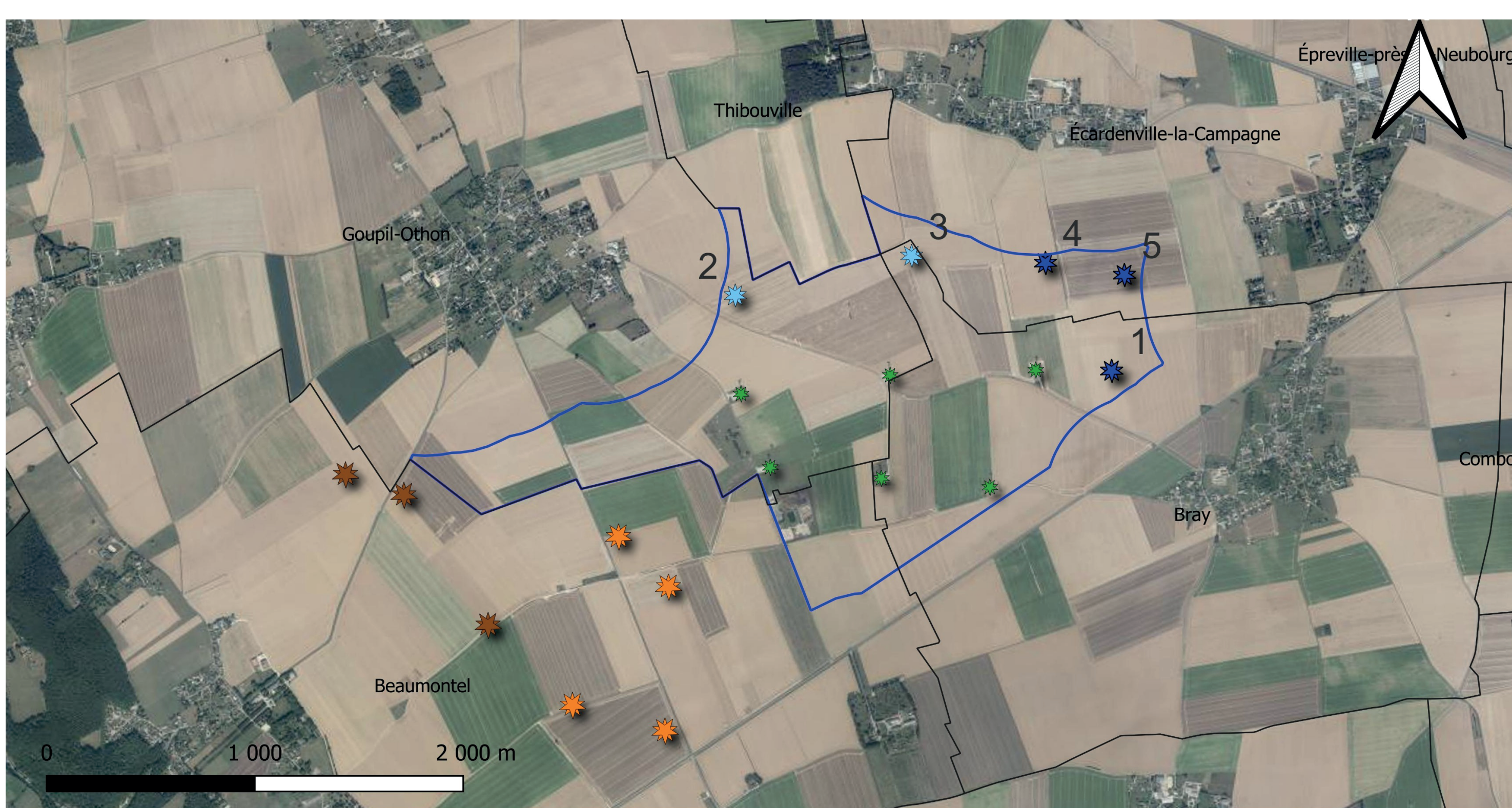
En contribuant à l'atteinte des objectifs fixés, le projet éolien des «Eoliennes du Plateau» s'inscrit dans la transition énergétique engagée au niveau national.

INFOS PROJET

En 2017, EEF lançait la construction et l'exploitation du parc de Bray - Le Tilleul-Othon de six éoliennes. Aujourd'hui, nous travaillons sur l'extension de ce parc avec le projet « Eoliennes du Plateau ».

- Porteur du projet : Energie Eolienne France.
- Exploitant du projet : Eoliennes du Plateau.
- Durée de fonctionnement du parc : entre 20 et 25 ans.

IMPLANTATION DU PARC



ETAPES D'UN PROJET EOLIEN

- Phase de prospection
- Phase d'études détaillées**
- Phase de concertation**
- Phase d'instruction et obtention des autorisations
- Phase de financement
- Phase de construction
- Phase d'exploitation et maintenance
- Phase de démantèlement

COMPOSITION DU PARC

- Nombre ⇒ 5 éoliennes ajoutées.
- Puissance totale supplémentaire ⇒ 24MW.



1 LES EOLIENNES DU PLATEAU

PRÉSENTATION DU PROJET

ZONE D'HABITATION

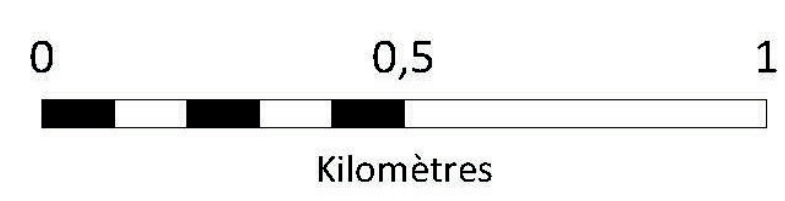


Projet éolien des éoliennes du plateau (27)

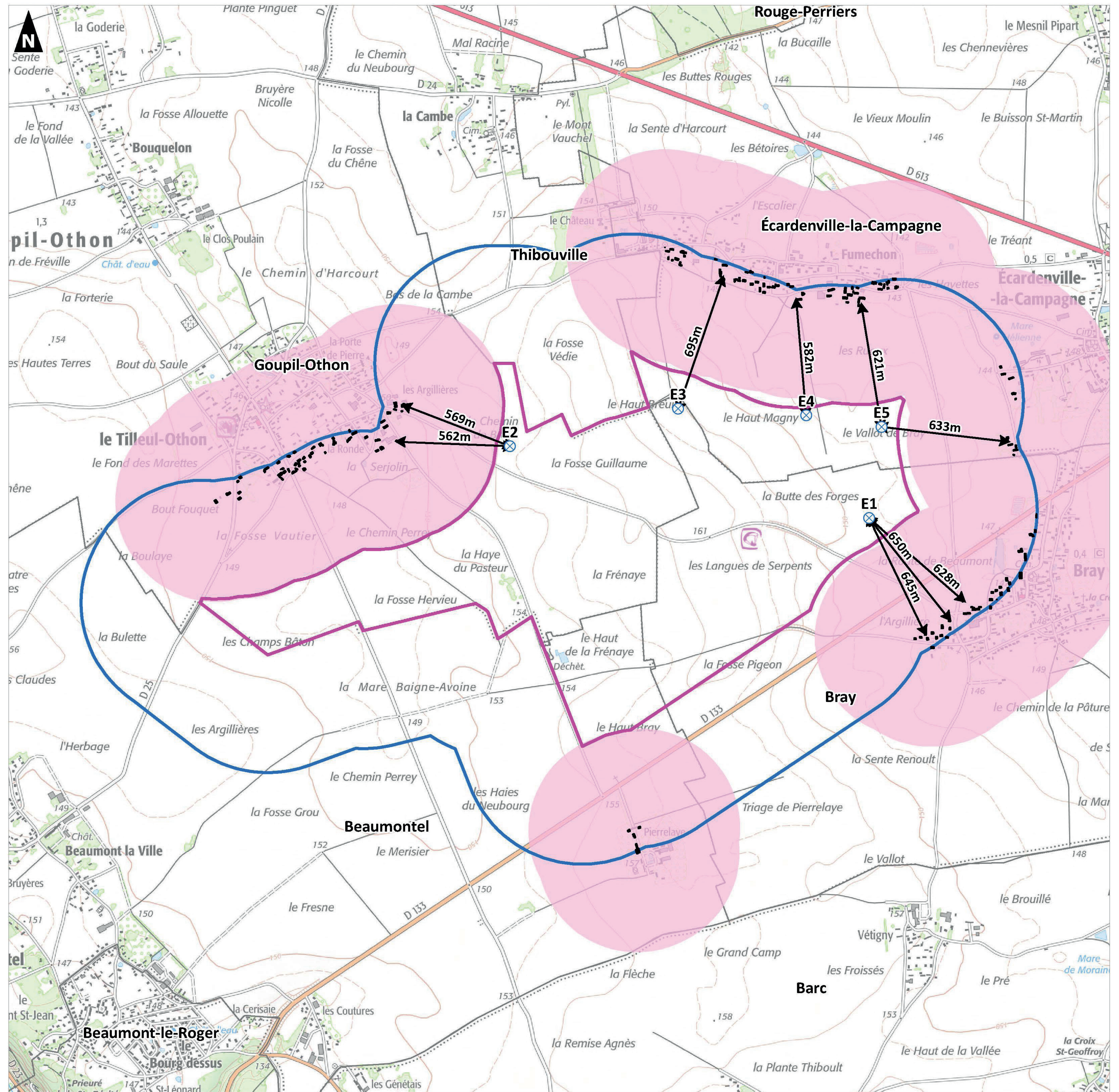
Étude d'Impact sur l'Environnement

Distance du projet
par rapport aux habitations

- Projet**
- ⊗ Eoliennes projetées
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (600 m)
- Limites administratives**
- Limite communale
- Zones d'habitations**
- Habitations les plus proches
 - Périmètre de 500 m autour des zones d'habitations les plus proches
 - ↔ Distance (m)



Réalisation : AUDDICE, octobre 2022
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CADSTRE ETALAB - EEF - AUDDICE, 2022

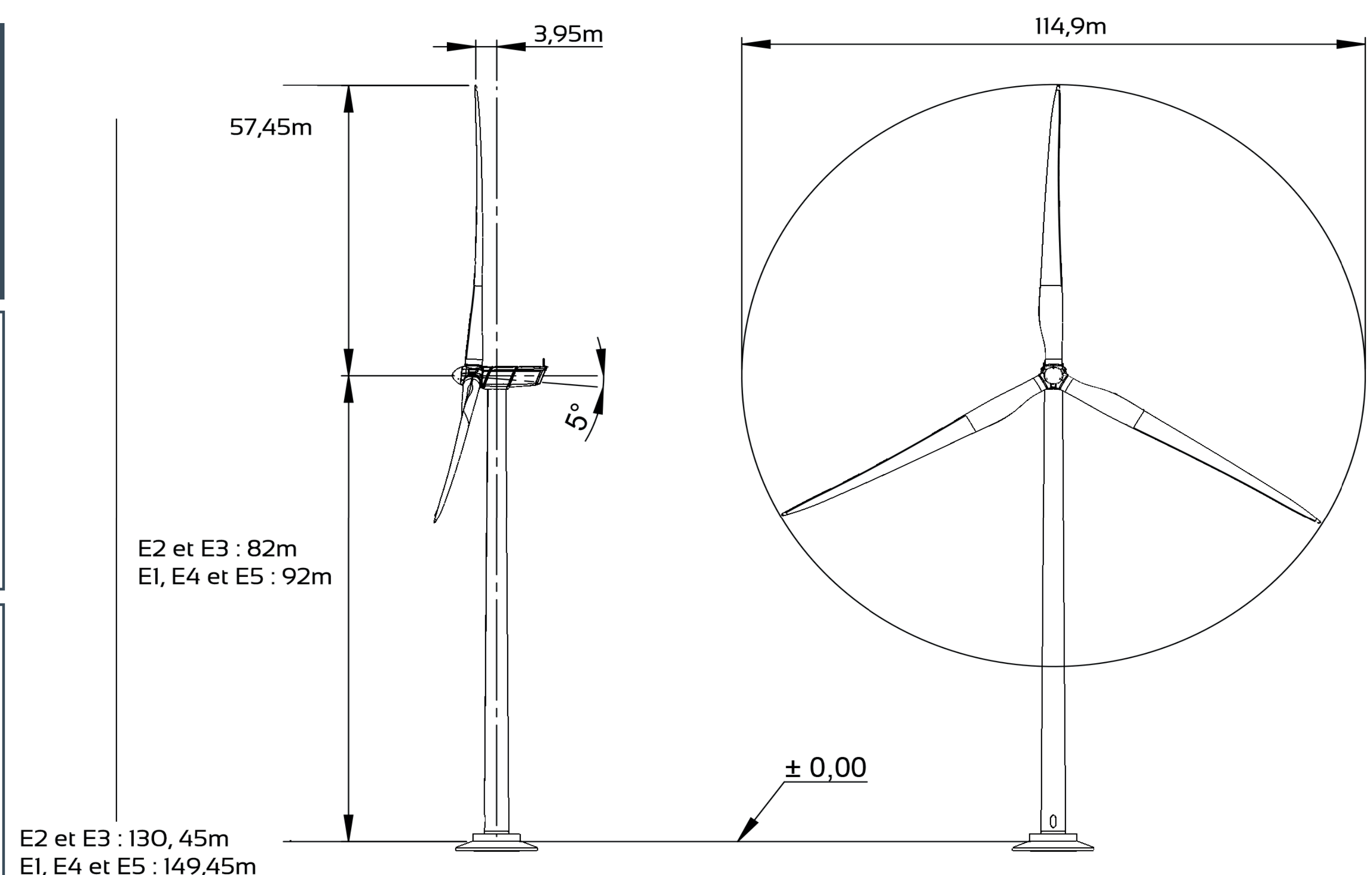


Respect des 500m de distance avec les habitations les plus proches

PRESENTATION DES EOLIENNES

Deux modèles d'eno114 envisagés pour les 5 éoliennes du parc les «Eoliennes du Plateau».

Modèle envisagé	Eoliennes du projet considérées	Hauteur au moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur totale
MODELE 1 ENO 114	E2, E3	82m	114,9m	140m
MODELE 2 ENO 114	E1, E4, E5	92m	114,9m	150m



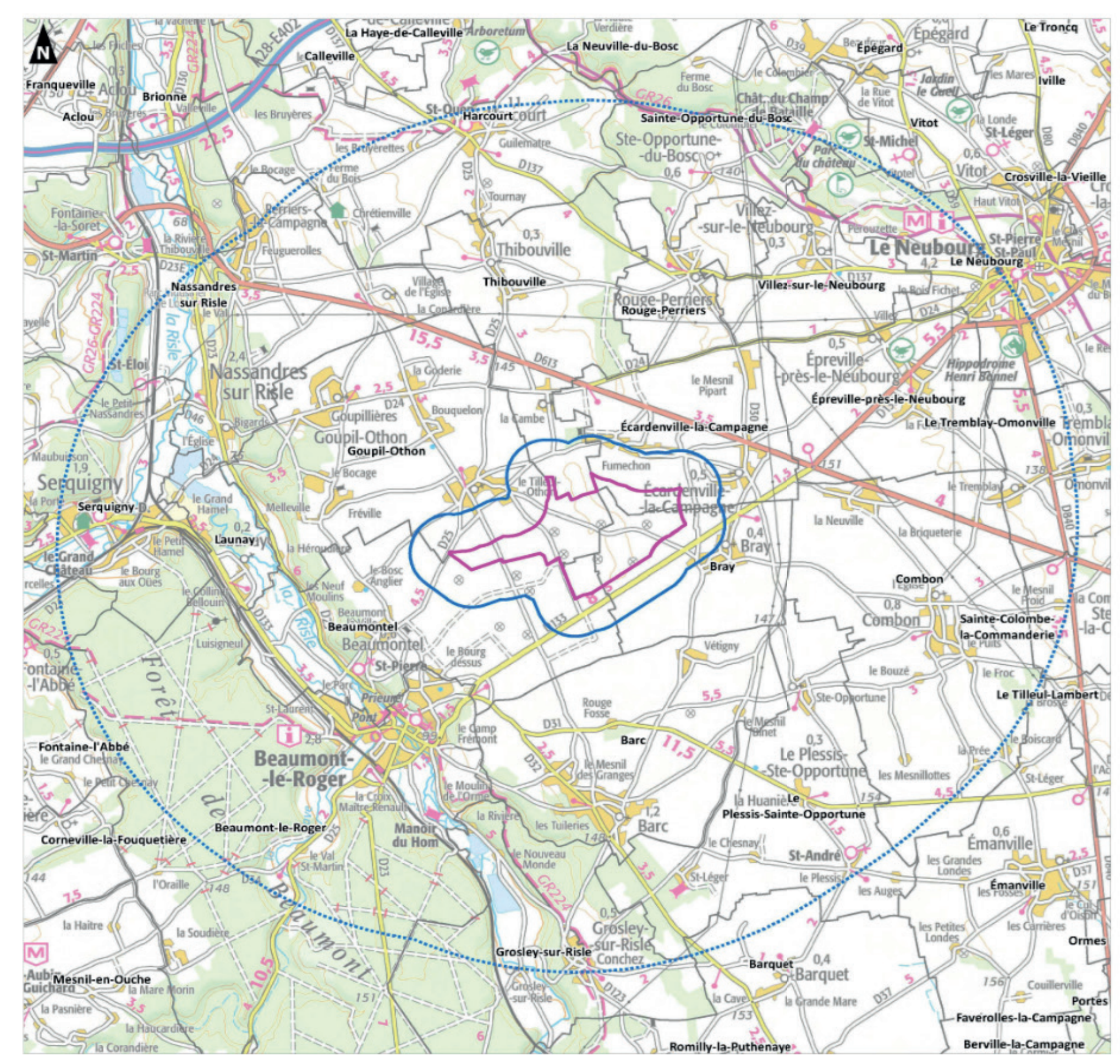
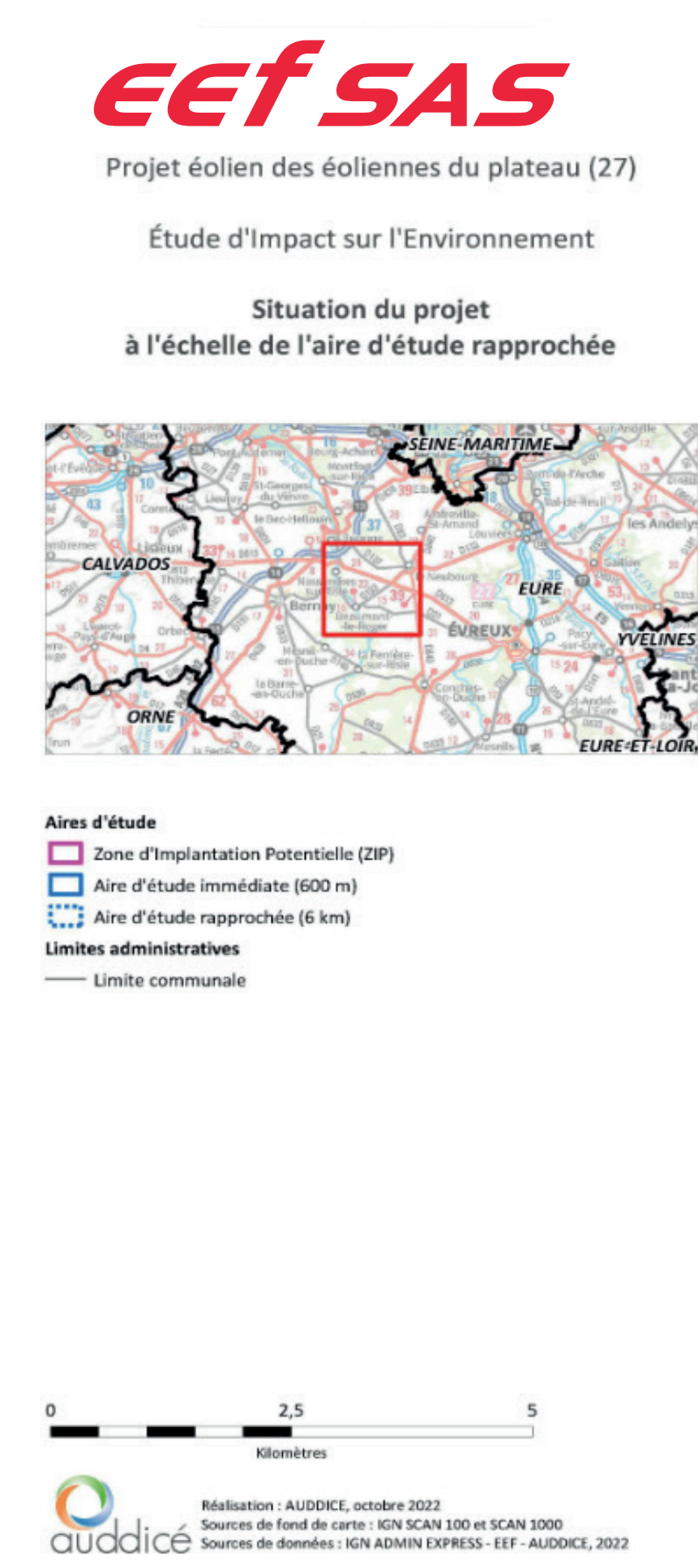
2 LES COMMUNES DU PROJET

POURQUOI ICI ?

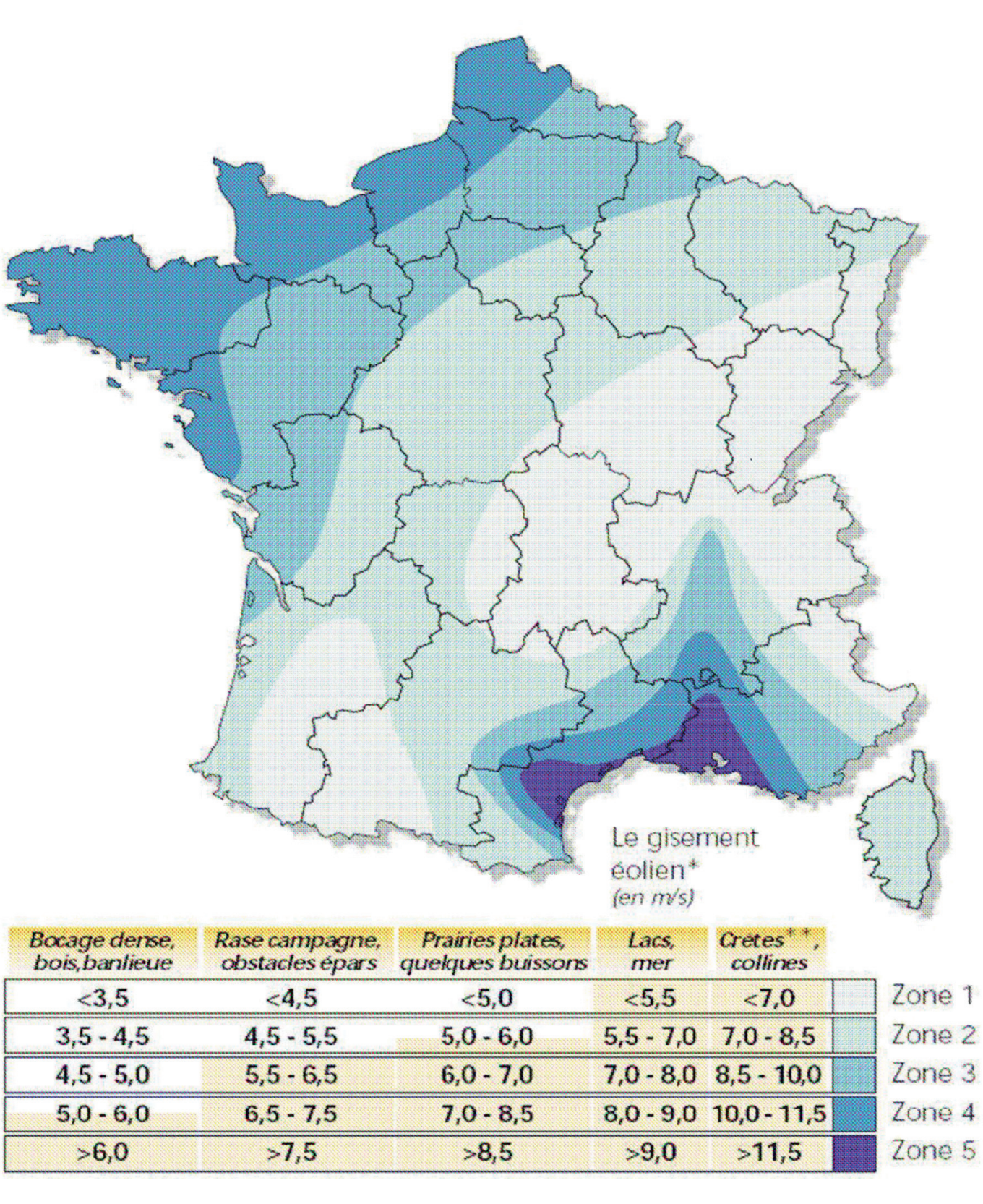
IMPLANTATION

EEF a choisi de considérer ce territoire pour le développement d'un projet de parc éolien, dans la mesure où le site comporte des éléments favorables :

- Une ressource en vent favorable,
- L'existence d'une zone d'implantation potentielle distante de plus de 500m des zones destinées aux habitations,
- Zone d'accélération des énergies renouvelables,
- L'existence d'un poste de transformation HTB/HTA pouvant accueillir la production électrique des éoliennes au réseau public, au sein de l'aire d'étude rapprochée.



POTENTIEL VENTEUX

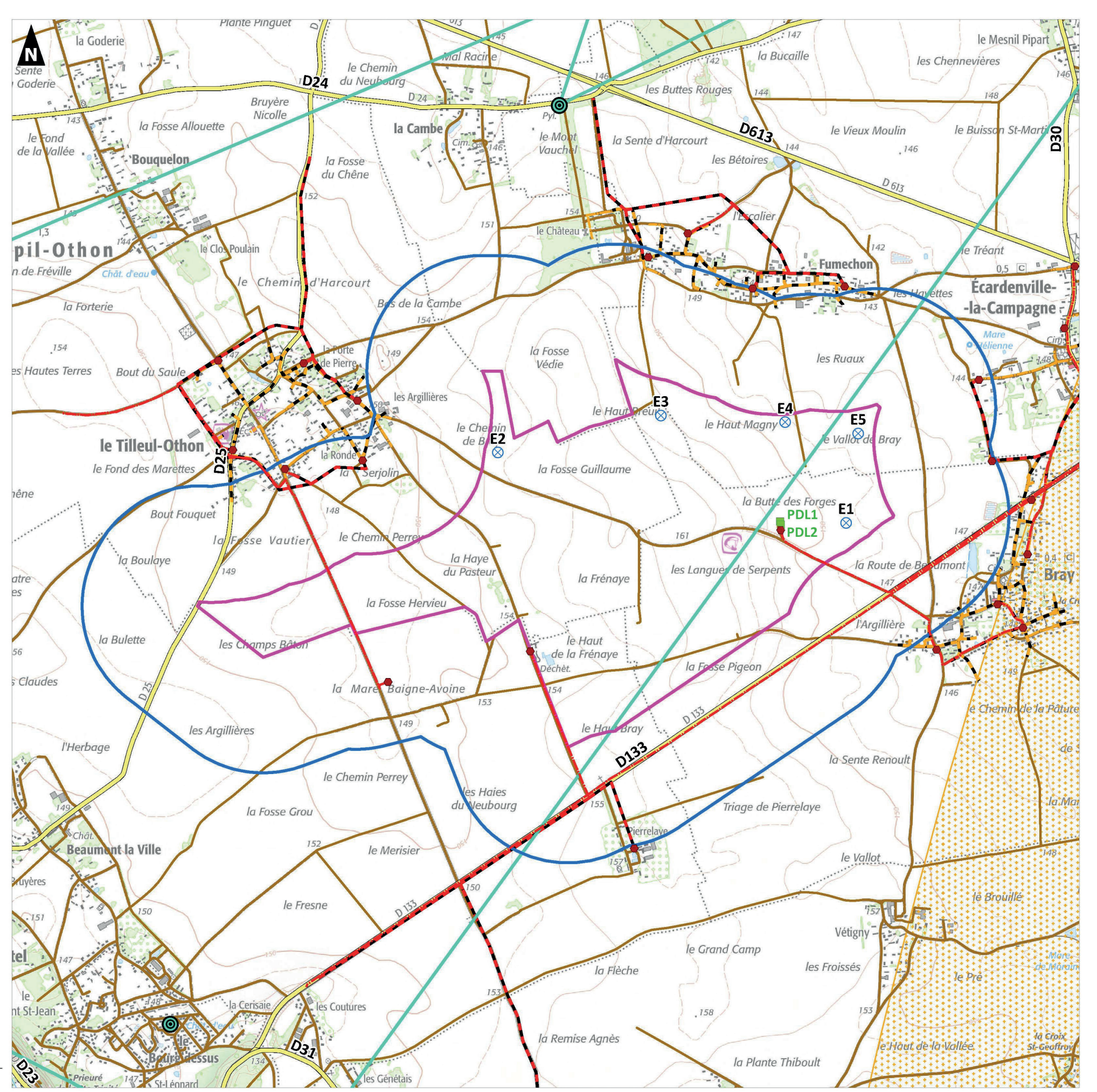
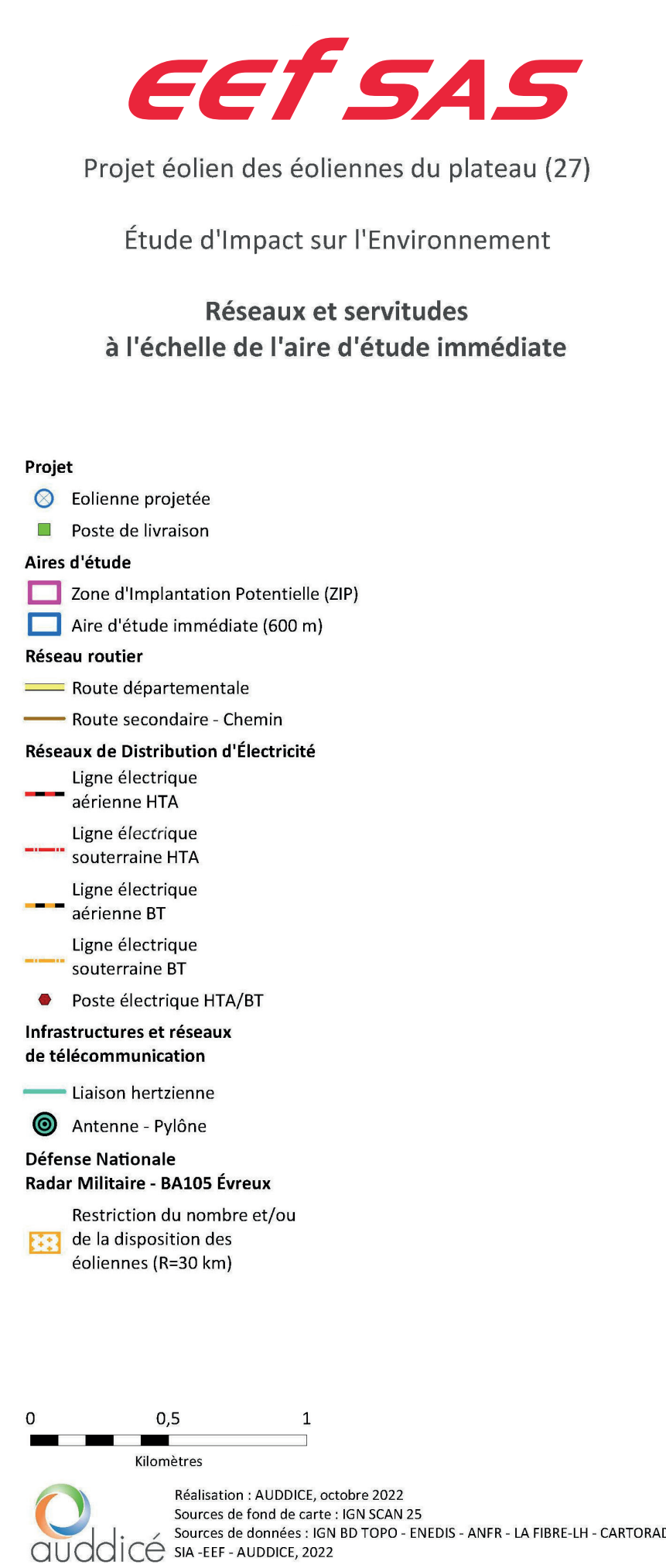


D'après le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Normandie, la vitesse moyenne de vent observée dans la région est au **minimum de 4,5m/s à 50m** et dans la majeure partie des cas, elle est bien supérieure.

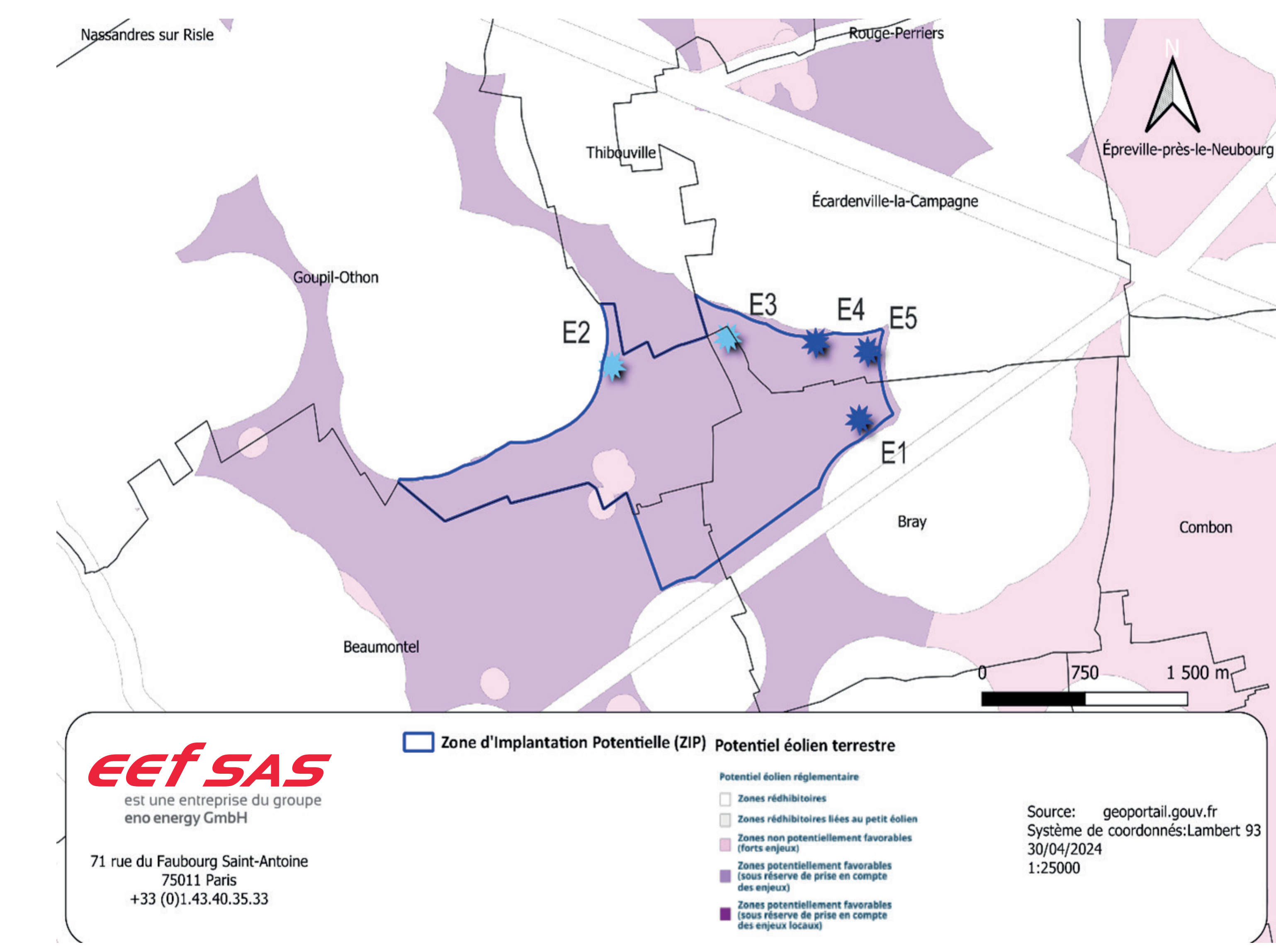
La vitesse moyenne des vents du site à 50m d'altitude, varie entre 5,5 et 6,5m/s (soit entre 19,8 et 23,4 km/h).

Source : ADEME
*Vitesse du vent à 50 mètres au dessus du sol en fonction de la topographie
**Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.

CONTRAINTES LOCALES



POTENTIEL EOLIEN TERRESTRE



ZAEnR ?

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est positionnée sur une zone potentiellement favorable sous réserve de prise en compte d'enjeux selon le portail cartographique des énergies renouvelables, mis en place à la demande du ministère de la Transition énergétique.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») prévoit que les communes définissent des «zones d'accélération» (ZAEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Il s'agit de zones bénéficiant d'un potentiel de production en énergies renouvelables. Ces zones permettent au maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Ces zones sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

LES OBJECTIFS CLIMATIQUES

EN EUROPE

Pour 2020, les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres de l'Union Européenne (UE) s'étaient fixés l'objectif d'atteindre 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale.

Cet objectif fut atteint et dépassé avec une part d'énergies renouvelables de 22,1% dans la consommation finale d'énergie en 2020.



Pour 2030, l'Europe s'est donnée des objectifs encore plus stricts :

- Réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter la part des renouvelables à au moins 32%,
- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%.

EN FRANCE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé des objectifs clairs : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% pour atteindre les objectifs de l'Europe de 2030 et augmenter la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation finale.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) mise à jour en 2020, soutient ces objectifs avec des réductions prévues pour les consommations d'énergies fossiles :

- Moins de 20% en 2023 par rapport à 2012
- Moins de 35% en 2028 par rapport à 2012

Et les émissions de gaz à effet de serre :

- Moins de 14% en 2023 par rapport à 2016
- Moins 30% en 2028 par rapport à 2016.

LA REGION

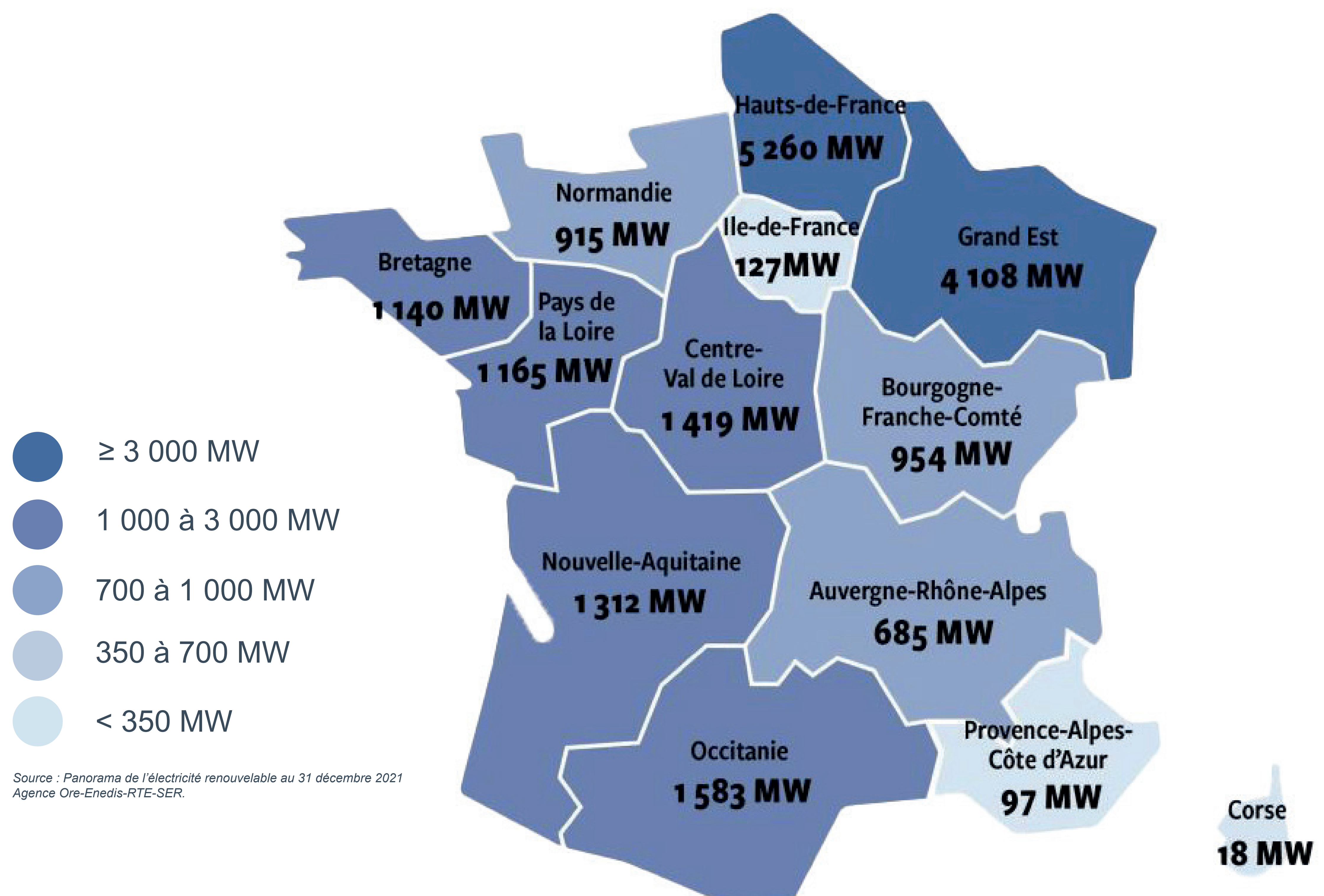
En France, la capacité éolienne installée a atteint 20,6 GW fin 2022, avec les Hauts-de-France et le Grand Est comme leaders. Ces régions représentent près de la moitié de la capacité éolienne du pays. La Normandie, avec 978 MW, se classe neuvième.

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) joue un rôle clé en allouant les capacités nécessaires pour le développement futur, avec 33% de la capacité prévue déjà allouée en Haute-Normandie fin 2020.

LA COMMUNE

En adoptant le projet des « Eoliennes du Plateau », la commune s'aligne avec les initiatives de Territoires à Énergie Positive (TEPOS), engagées par l'Intercom Bernay Terre de Normandie.

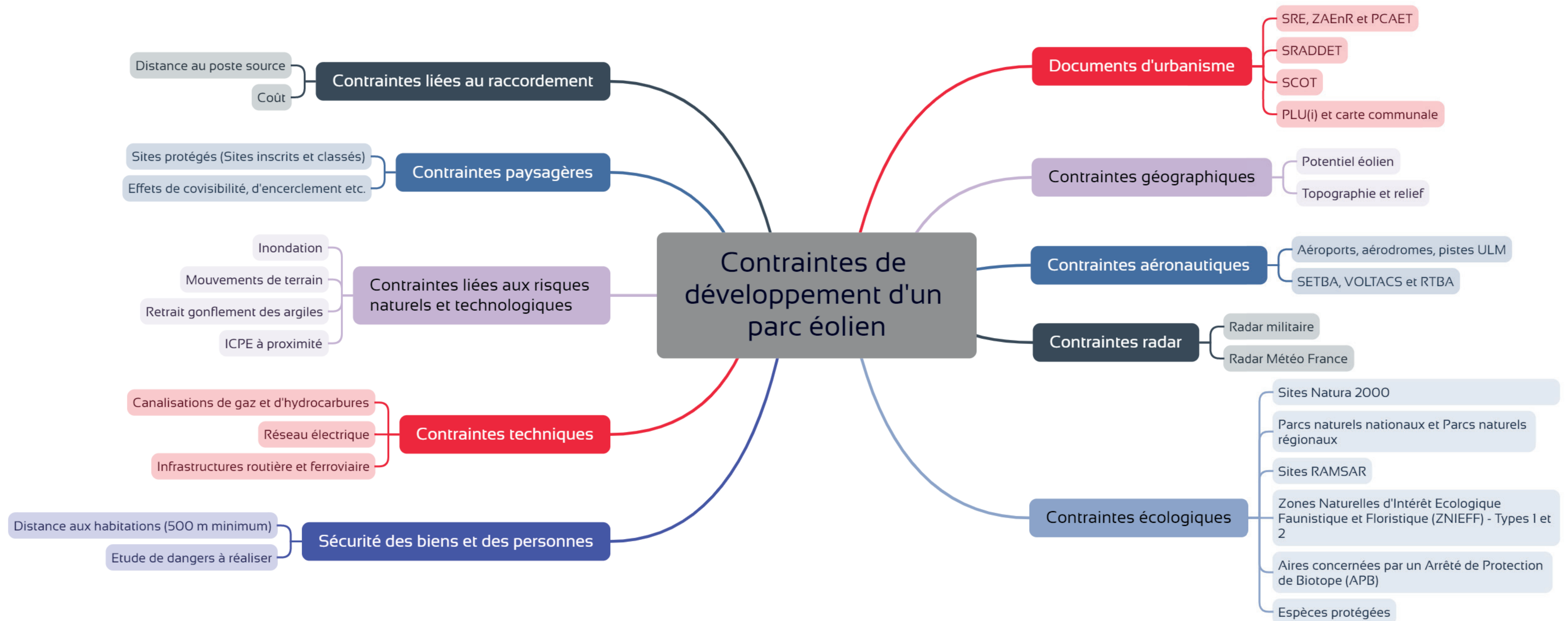
PUISSANCE EOLIENNE TERRESTRE INSTALLEE PAR REGION FIN 2021



3 LES CONTRAINTES ET REGLEMENTATIONS

En France, le développement des parcs éoliens est encadré par une législation stricte et dure à minima 7 à 8 ans. Le développement d'un parc doit notamment prendre en considération une multitude de contraintes, rédhibitoires ou non, qui devront faire l'objet d'une fine analyse avant d'identifier la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du parc et de déterminer la position exacte des éoliennes.

La carte mentale ci-dessous dresse un panorama global des contraintes prises en compte lors de cette phase de développement. Dans un souci de clarté, cet aperçu global n'est pas exhaustif et a seulement vocation à illustrer la multiplicité des caractéristiques considérées pour chaque territoire.



EOLIENNES DU PLATEAU - SUPERPOSITION DES CONTRAINTES DU PROJET



EEF SAS

est une entreprise du groupe eno energy GmbH

71 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 Paris
+33 (0)1.43.40.35.33

Source: geoportail.gouv.fr
Système de coordonnées: Lambert 93
1:30000

Zone d'Implantation Potentielle

Habitations 500m

Route 200m

Radar Evreux

Faisceau Bouygues

Parc alentour

Autorisé

Construit

Potentiel éolien terrestre

Potentiel éolien réglementaire

- Zones rédhibitoires
- Zones rédhibitoires liées au petit éolien
- Zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

4 ET POUR MOI ? COMMENT SUIS-JE IMPACTÉ ?

OMBRES

Les éoliennes peuvent créer des effets visuels sous certaines conditions. Parmi ces effets, nous distinguons principalement l'effet d'ombres portées.

OMBRES PORTEES

À mesure que les pales de l'éolienne tournent, elles coupent par intermittence le soleil, créant un effet de clair-obscur rapide. Cet effet se produit uniquement sous certaines conditions :

- Il doit faire suffisamment clair, généralement lors d'une journée ensoleillée,
- Cet effet dépend de l'orientation du soleil et de l'éolienne,
- Les pales de l'éolienne doivent être en mouvement,
- Les fenêtres de votre habitation doivent être orientées vers l'éolienne,
- Il ne doit pas y avoir d'obstacles significatifs entre vous et l'éolienne (collines ou grands arbres).

Dans le contexte du projet des «Eoliennes du Plateau», les turbines sélectionnées tournent à une vitesse maximale de 13,9 tours par minute. Avec trois pales par éolienne, cela crée une fréquence de passage des pales de 0,7 hertz, ce qui est bien en dessous du seuil susceptible de causer des nuisances.

LA VALEUR DE MON TERRAIN

Dans la plupart des cas, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps la présence d'un parc éolien n'influence aucunement les transactions immobilières dans un rayon de cinq kilomètres autour de ce dernier*.

*Etude menée dans l'Aude (Goncalves, CAUE, 2002).



De plus, on peut rappeler que, d'après un sondage IPSOS de janvier 2013, 80% des Français sont favorables à l'implantation d'éoliennes dans leur département et 68% sont favorables à l'implantation d'éoliennes sur leur commune.

Plus récemment, une étude poussée de l'Ademe en 2022 conclut à un impact nul de l'éolien sur le nombre de transactions immobilières et quasi nul sur le prix des biens.

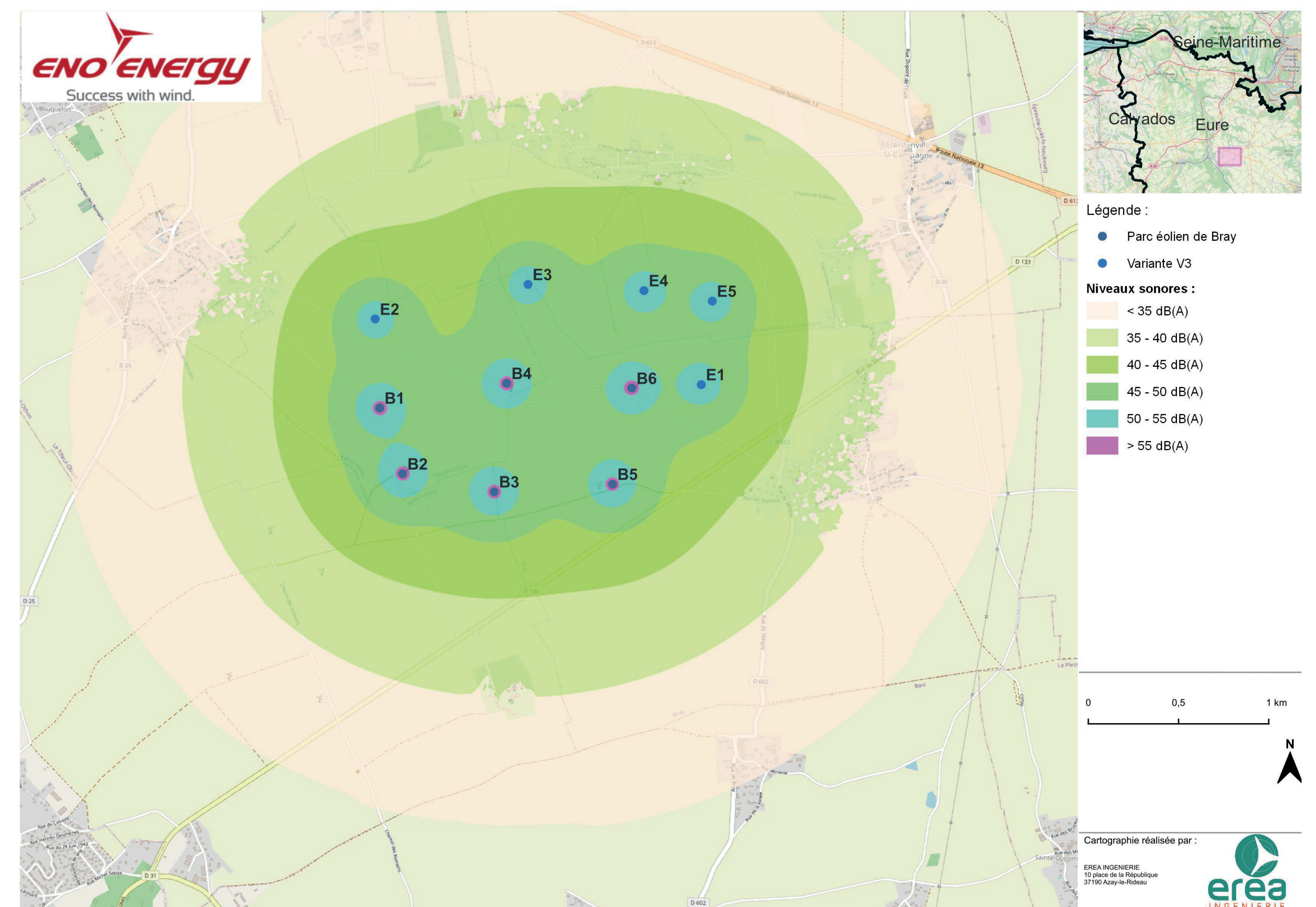
INFOS CHAMP MAGNETIQUE

Les valeurs caractéristiques électriques d'une éolienne étant en dessous de celles caractérisant une ligne électrique très haute tension, les valeurs du champ magnétique le sont également.

Le champ magnétique généré par l'installation du projet éolien des «Eoliennes du Plateau» sera donc fortement limité et sous les seuils d'exposition préconisés. Cette très faible valeur à la source sera d'autant plus négligeable à plus de 562 mètres, distance à laquelle se situe la première habitation.

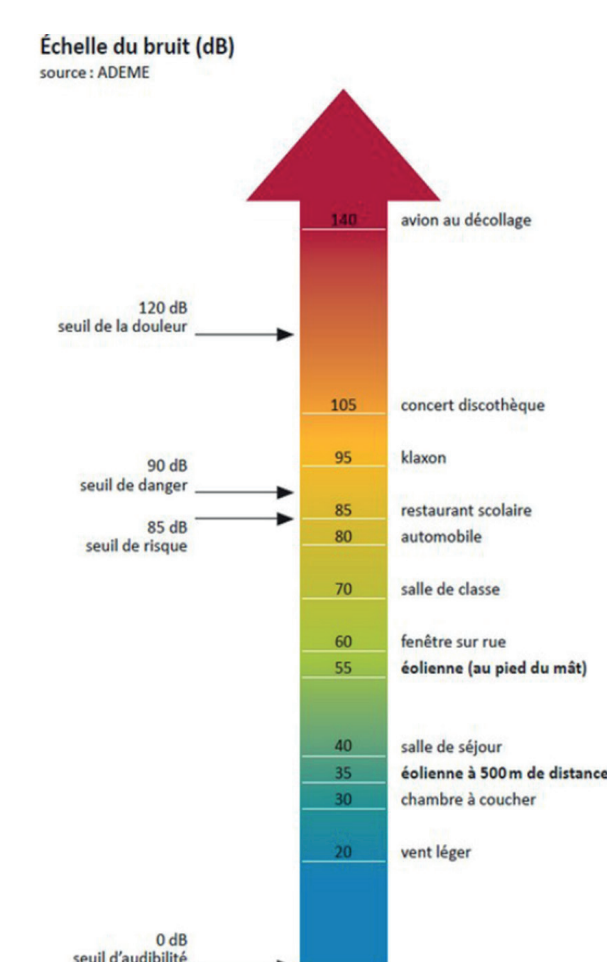
LE BRUIT

Nous avons réalisé deux campagnes de mesure acoustique en 2020 au parc éolien de Bray.



Durant ces sessions, nous avons appliqué des cycles de marche et d'arrêt toutes les heures aux éoliennes du parc. Seules les données recueillies pendant les périodes d'arrêt ont été utilisées pour cette étude, permettant ainsi de mesurer les niveaux sonores résiduels en l'absence des six éoliennes.

Les emplacements des points de mesure ont été soigneusement choisis pour caractériser précisément l'ambiance acoustique du site, en respectant les normes en vigueur.



EMISSIONS

En général, les émissions acoustiques des éoliennes sont souvent inférieures à celles de la vie courante.

Les experts de l'ANSES s'accordent à dire que « Le lien de causalité directe entre l'exposition aux infrasons, en particulier ceux émis par des éoliennes, et les effets somatiques n'a pas été démontré ».

L'ANSES en conclut pour les parcs éoliens que :

- « La distance d'éloignement de l'habitat de 500m au minimum est suffisante (avec une adaptation au cas par cas selon les résultats de l'étude d'impact acoustique) »
- « Le spectre sonore analysé ne doit pas être étendu (donc pas d'évaluation des infrasons et basses fréquences des lors qu'aucun impact n'a été prouvé à ce stade) »
- « Les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites existantes, ni d'étendre le spectre sonore actuellement considéré. »

4 ET POUR MOI ? COMMENT SUIS-JE IMPACTE ?

PHOTOMONTAGES

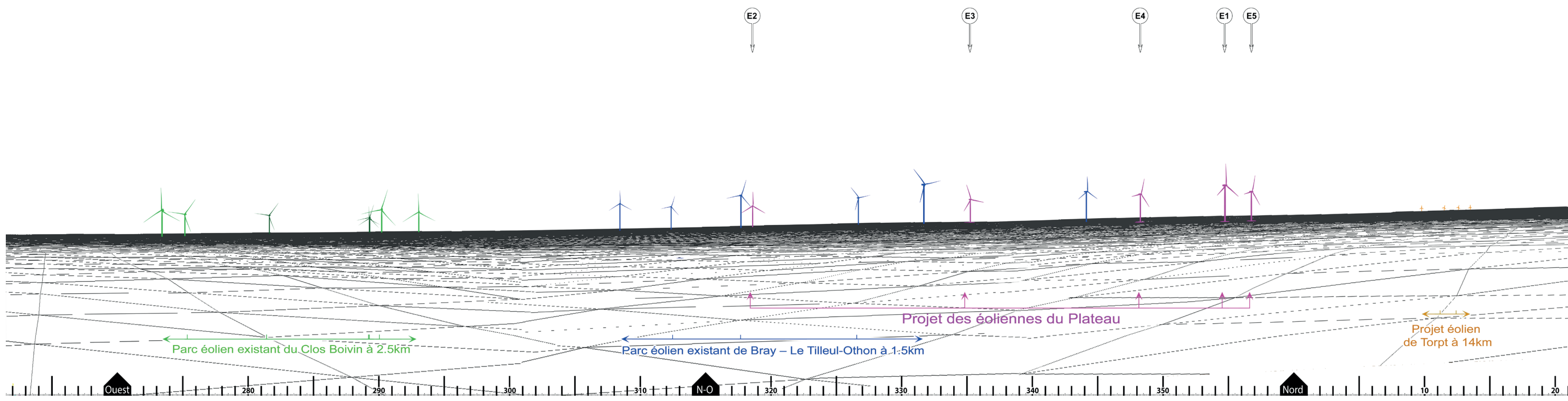
Afin d'évaluer l'impact paysager des futures machines, nous avons réalisé un ensemble de photomontages. Les photomontages ont pour objectif de donner un aperçu du paysage d'une façon réaliste, en intégrant dans une photographie, le parc éolien en projet.

1ER POINT DE VUE

Actuel



Avec projet

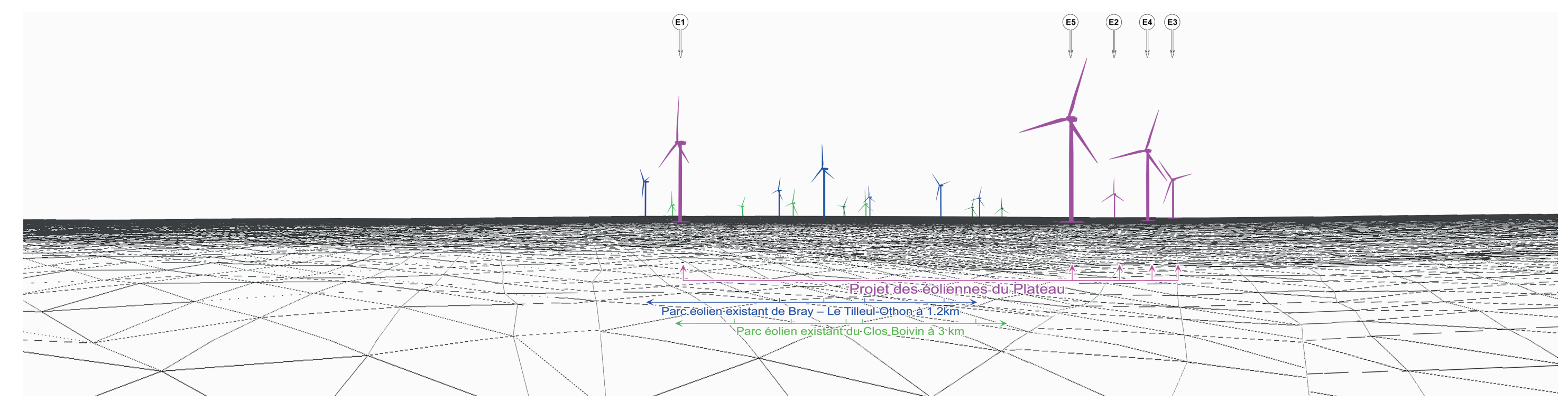


2EME POINT DE VUE

Actuel



Avec projet

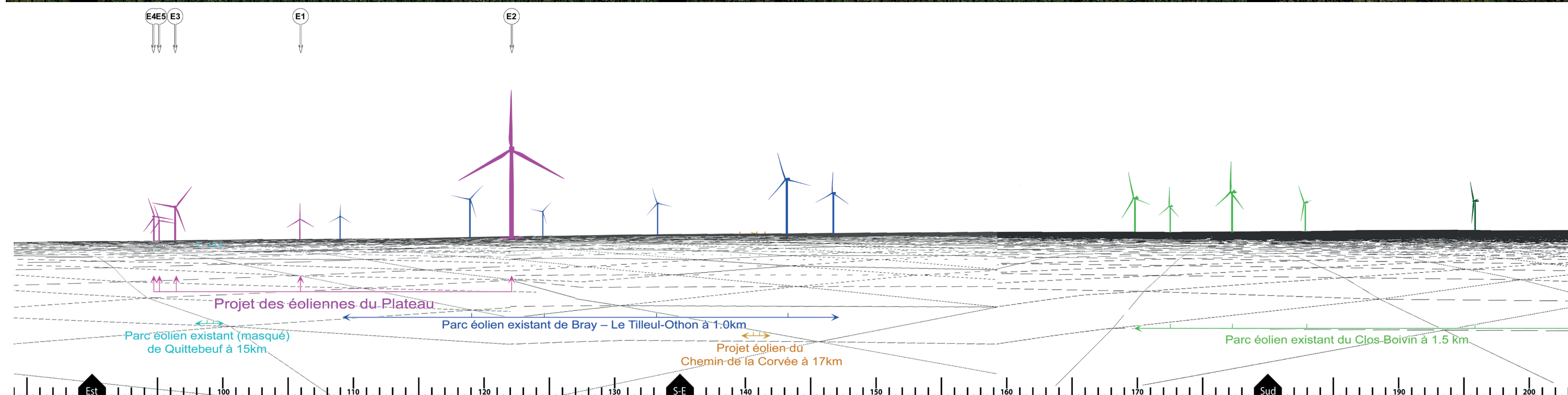


3EME POINT DE VUE

Actuel



Avec projet



4 ET POUR MOI ? QUELS SONT MES AVANTAGES ?

1. INTÉRÊT LOCAL.

PARTICIPEZ À LA RÉVOLUTION VERTE DE VOTRE COMMUNAUTÉ AVEC EEF.

Chez EEF, nous croyons fermement que le développement durable est plus efficace et bénéfique pour tous lorsqu'il est co-piloté par la communauté elle-même. C'est pourquoi nous proposons à chaque commune où nous opérons de prendre part activement à la gouvernance de nos projets éoliens. En devenant co-proprétaire des éoliennes, votre territoire ne se contente pas d'accueillir un projet, mais pourrait devenir un acteur clé de sa réussite.

Imaginez votre commune produisant de l'électricité pour contribuer au mix énergétique du territoire : c'est une réalité que nous pouvons atteindre ensemble. Cette participation renforce la sécurité énergétique locale, stabilise les coûts d'électricité face aux fluctuations du marché et réduit l'empreinte écologique de la communauté.

Prenez exemple sur notre projet réussi du verger conservatoire de Goupil-Othon, où nous avons allié préservation de la biodiversité et développement durable. Ce projet illustre parfaitement comment notre engagement va au-delà de la production énergétique, en enrichissant également l'écosystème local.

Chez EEF, nous ne soutenons pas uniquement une initiative écologique, nous investissons dans l'avenir et le bien-être des territoires. Ensemble, faisons de votre territoire un modèle de durabilité et d'innovation énergétique.

2. FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

Dans notre quête pour un avenir plus durable, les énergies renouvelables jouent un rôle crucial. Le projet d'extension de parc éolien que nous envisageons est potentiellement plus qu'une simple installation technique, il peut être le cœur d'une communauté énergétique active et engagée.

Il est possible d'envisager trois scénarios de collaboration et de financement, visant à impliquer activement les communes et les acteurs locaux.

SCÉNARIO 1 : PARTICIPATION COMMUNALE

Les communes pourraient participer au capital social. Cette option pourrait également être proposée aux habitants du territoire dans le cadre d'un financement participatif, leur permettant de contribuer directement au projet et de bénéficier de ses retours économiques.

SCÉNARIO 2 : SOCIÉTÉ LOCALE

La création d'une société dédiée au projet, portée par des acteurs locaux, pourrait être envisagée. Cette structure permettrait une gestion et un développement du projet éolien par et pour la communauté, renforçant l'ancrage local de l'initiative et maximisant les bénéfices réinvestis dans le territoire.

SCÉNARIO 3 : CESSION EN SOCIÉTÉ DITE « EN PARTICIPATIF »

Il pourrait être envisagé de céder une ou plusieurs éoliennes à une nouvelle société dite « en participatif », comprenant des acteurs locaux, tels que les communes d'implantation et les habitants, ou associations d'habitants. Cette approche permettrait à de nombreux petits investisseurs de posséder une part du projet, démocratisant ainsi l'accès aux bénéfices des énergies renouvelables.

Chaque option offrirait une opportunité unique de participation et d'engagement pour nos communes dans la transition énergétique durable.

HISTORIQUE DU PROJET

La société Energie Eolienne France (EEF) est présente sur le territoire depuis le début des années 2000 à la suite du développement, de la construction et de l'exploitation du parc de Bray – Le Tilleul-Othon composé de six éoliennes.

Le projet d'extension a été annoncé dans la presse locale en juin 2019 et une réunion a été organisée avec les maires de trois communes directement concernées par les implantations le 5 juillet 2019.

L'inauguration du verger conservatoire (septembre 2020) a symbolisé l'engagement d'EEF envers la biodiversité et le premier contact avec les élus de Bray et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), marquant le début d'une collaboration étroite avec les acteurs locaux.

En mai 2021, EEF a entamé une série de rencontres individuelles avec les élus des communes concernées. Ces échanges ont permis de présenter le projet, d'identifier les préoccupations spécifiques de chaque commune et de commencer à construire une base de confiance mutuelle.

LES AUTORISATIONS DE L'ARMEE Les raisons du blocage.

Dans le cadre de la préconsultation (PRÉ-AE) auprès du Service du ministère des Armées*, visant à évaluer l'impact des éoliennes sur les contraintes aéronautiques et radioélectriques, nous avons reçu un avis défavorable en début d'année 2023.

Cet avis ne préjuge en rien de l'approbation éventuelle du ministère des Armées lors de l'examen de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Il a été motivé par les potentielles perturbations que les éoliennes pourraient causer sur le radar de la BA 105 d'Évreux-Fauville.

Il a été émis dans un contexte de fortes tensions entre les instances de la Défense et la représentation de la profession éolienne, tensions qui se sont apaisées aujourd'hui à la faveur d'un dialogue renouvelé.

*(SDCAM-Nord : Sous-direction régionale de la Circulation Aérienne Militaire-Nord)



PROCHAINES DATES

Pour garantir une meilleure compréhension des enjeux liés à l'expansion du parc éolien, nous avons organisé plusieurs réunions d'information.

Ces réunions sont une occasion pour tous les citoyens de se familiariser davantage avec le projet et d'échanger leurs idées.

Mercredi **29 mai 2024** de 15h30 à 19h30
Salle communale de Goupil-Othon.

Mercredi **12 juin 2024** de 15h30 à 19h30
Mairie de Bray

Pour conclure cette série d'échanges, un atelier de concertation se tiendra, marquant l'engagement continu d'EEF à maintenir un dialogue ouvert avec la communauté.

ATELIER DE CONCERTATION

Mercredi **19 juin 2024**
de 14h00 à 16h30

SALLE COMMUNALE DE GOUPIL-OTHON